



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES

PV N° 2 du 02 SEPTEMBRE 2025

Présidence : Christophe BELLARD

Présent : Jean Claude BARONIAN, Mathys LEGAY, Jean Claude HERNANDEZ

Excusé :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.

- **Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23**
- **CATÉGORIE U18 : Mathys LEGAY– 06 80 95 08 88**
- **CATÉGORIE U16 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96**
- **CATÉGORIE U14/U15 à 8 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12**



PÔLE TECHNIQUE

COMPÉTITIONS DES JEUNES

La Commission vous informe que les calendriers des championnats de jeunes (Sauf en U14) sont disponibles sur le site du District.

A compter de ce jour, le retrait d'une équipe dans un ou l'autre des championnats proposés sera considérée comme **Forfait Général** et le club sera amendé en conséquence.

➡ CHAMPIONNAT U18 D1

En raison de l'engagement des clubs de Sisteron, Gap, Laragne et Digne en Coupe de France Gambardella, la première journée pour les adversaires de ces 4 clubs est reportée au Samedi 18 Octobre. Ce qui implique le report au 25 Octobre du tour de cadrage de la Coupe Pierre LANZA.

➡ CHAMPIONNATS U15 D1 ET U17 D1 (ACCESSION EN CHAMPIONNAT RÉGIONAL U16 ET U18)

La Commission accorde un délai supplémentaire aux clubs désireux de participer à ces championnats.

Si vous avez de belles générations dans vos clubs, il faut saisir cette opportunité...

➡ COUPE DES ALPES – TIRAGES

Le tirage au sort des tours de cadrage s'est effectué au siège du District des Alpes ce **Mardi 2 septembre à 17H30**



PÔLE TECHNIQUE

U18 - CADRAGE LE SAMEDI 25 OCTOBRE

	RENCONTRES	
M1	EP MANOSQUE	ENT ASVSF
M2	ASF TALLARD	AFCV
M3	FORCALQUIER	GJ VIVOR
M4	GAP FOOT 05	ASVG

4 EXEMPTS

SC VINON
FC SISTERON
LARAGNE SP
CA DIGNE

U16 – CADRAGE N°1 LE DIMANCHE 19 OCTOBRE

	RENCONTRES	
M1	GJ BL	LARAGNE SP
M2	GJ VIVOR	CA DIGNE
M3	ASF TALLARD	USMD 1
M4	ENT BUECH	OBSC
M5	GAP FOOT 05 2	ASVG
M6	EP MANOSQUE	AFC STP
M7	AFCV	AS FORCALQUIER
M8	USMD 2	GAP FOOT 05 1

3 EXEMPTS

SC VINON
FC SISTERON
ENT ASESCS

U14 - 1/8 DE FINALE LE SAMEDI 18 OCTOBRE

	RENCONTRES	
M1	OBSC	ASA
M2	AS EMBRUN	GJ VIVOR
M3	AS FORCALQUIER	AFCV
M4	GAP FOOT 05 2	SISTERON
M5	AFC STP	CA DIGNE
M6	ENT FCLS L'AVANCE	EP MANOSQUE
M7	ENT BUECH	GAP FOOT 05 1
M8	ENT ASCES	USMD



PÔLE TECHNIQUE

RAPPELS RÈGLEMENTAIRES

➡ MODIFICATIONS DES RENCONTRES



Si une rencontre se joue à un autre moment que celui programmé par le District sans notre accord, tout incident ou accident survenu lors de la rencontre ne pourra prétendre au recours auprès des assurances liées à la licence des joueurs ou dirigeants impliqués.

RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U14 à U18) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 10 jours avant la rencontre.**

Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

➡ TERRAIN IMPRATICABLE

Lors de la phase aller les matchs de championnat seront inversés si le terrain est impraticable ; pour les rencontres de Coupe, les rencontres seront également inversées même si l'équipe joue au niveau inférieur.

Lorsqu'un match est reporté deux fois pour terrain impraticable, le club a l'obligation de trouver un terrain de repli.



PÔLE TECHNIQUE

INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA

TABEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	PROGRAMMATION INITIALE	MODIFICATION	MOTIF
U18 D1	U	54454978	1	CA DIGNE / AFCV	06-sept	MATCH LE 18/10	GAMBARDELLA
U18 D1	U	54454979	1	AS FORCALQUIER / SC VINON	06-sept	MATCH LE 18/10	GAMBARDELLA
U18 D1	U	54454980	1	ASVG / GAP	06-sept	MATCH LE 18/10	GAMBARDELLA
U18 D1	U	54454981	1	GJ VIVOR / FC SISTERON	06-sept	MATCH LE 18/10	GAMBARDELLA
U18 D1	U	54454982	1	LAGARNE SP / ASF TALLARD	06-sept	MATCH LE 18/10	GAMBARDELLA
U16	D2	54454990	2	AFCV / EP MANOSQUE	21-sept	MATCH INVERSÉ	TERRAIN DE L'AFCV INDISPONIBLE

LE PRÉSIDENT

C.BELLARD